

ANNEXES

A Les procédures règlementaires applicables au projet de la VFCEA si le maître d'ouvrage décide de le poursuivre	124
B Note méthodologique sur la réalisation de la cartographie des arguments et de celle des positionnements des acteurs professionnels	127
C Les acteurs rencontrés dans le cadre des entretiens préalables de la Commission particulière du débat public VFCEA	129
D Le budget du débat public VFCEA (en date du 12/05/2017)	132
E Glossaire des sigles et acronymes	133

Les annexes suivantes sont disponibles au format numérique sur le site du débat public : vfcea.debatpublic.fr

- Bilan des retombées médias
- Les cahiers d'acteurs
- Les contributions, motions et voeux

A | LES PROCÉDURES RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES AU PROJET DE LA VFCEA SI LE MAÎTRE D'OUVRAGE DÉCIDE DE LE POURSUIVRE

Document établi par le maître d'ouvrage, SNCF Réseau, sur la base de la législation en vigueur au 31 décembre 2016, sur demande de la commission particulière du débat public.

Jeudi 11 mai 2017

Les éléments développés ci-dessous sont donnés à titre indicatif au stade actuel d'avancement des études du maître d'ouvrage. Ils sont susceptibles d'être modifiés en fonction des études d'avant-projet, de projet et de l'évolution éventuelle de la législation et de la réglementation, qui s'appliquent au projet.

Le programme du projet de la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA) comprend :

- L'électrification de la ligne Nevers-Chagny avec la construction de 2 sous-stations électriques
- L'adaptation des ouvrages existants (ponts, tunnel et passerelles) à un gabarit ferroviaire supérieur
- L'installation d'un système de communication plus moderne appelé GSM-R
- La sécurisation des passages à niveau
- La réalisation d'un raccordement d'environ 5 km entre la ligne existante et la LGV Paris-Sud Est
- La création d'une halte d'interconnexion TER-TGV en gare du Creusot-Montceau-Montchanin TGV

A ce stade des études, nous pouvons supposer que le projet de la VFCEA serait soumis aux procédures suivantes :

1 | Le dossier de déclaration d'utilité publique (DUP)

La construction du raccordement sur le secteur de la gare du Creusot-Montceau-Montchanin TGV, les rétablissements routiers éventuels à envisager en raison de la sécurisation des passages à niveau, les emprises des nouveaux ouvrages d'art de quelque nature que ce soit (rétablissement routier, pont rail,

passage à faune) ainsi que les emplacements des installations techniques si celles-ci ne sont pas dans les emprises (GSM-R, autres installations) nécessiteront des emprises foncières.

Le maître d'ouvrage élaborera un dossier de déclaration d'utilité publique afin de pouvoir procéder le cas échéant aux expropriations rendues nécessaires par le projet si les acquisitions par voie amiable n'aboutissaient pas, mais également pour lui permettre de disposer d'une autorisation de projet administrative.

Ce dossier comprendra une étude d'impact et sera soumis à enquête publique, sous la responsabilité du préfet de département, qui est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation.

L'étude d'impact : plusieurs rubriques de la nomenclature de l'étude d'impact sont susceptibles d'être concernées par le projet VFCEA. A ce titre, une étude d'impact complète sur le périmètre du projet qui sera réalisé devra être menée.

Ce dossier identifiera et hiérarchisera de manière précise les enjeux, les impacts potentiels, les mesures d'évitement, de réduction que s'engagera à mettre en œuvre le maître d'ouvrage et enfin en cas d'impacts résiduels, les mesures de compensation proposées par le maître d'ouvrage.

L'étude d'impact est soumise à l'avis des collectivités concernées et à l'avis de l'Autorité Environnementale (AE).

L'avis de l'AE sera joint au dossier soumis à l'enquête publique.

2 | L'autorisation unique environnementale

L'autorisation unique environnementale comprend les demandes d'autorisations administratives et environnementales portant sur :

- **La loi sur l'eau** (autorisation loi sur l'eau).
- **La demande de dérogation** à l'interdiction stricte d'atteintes aux espèces protégées et leurs habitats (dossier CNPN - Commission Nationale pour la Protection de la Nature).
- **La demande d'autorisation pour le défrichement** pour le secteur du raccordement et éventuellement pour les rétablissements routiers à envisager dans le cadre de la sécurisation des passages à niveau.
- **Le dossier d'incidence Natura 2000** : que le projet soit intégré ou non dans un périmètre Natura 2000, le maître d'ouvrage devra évaluer si le projet est susceptible d'avoir une incidence sur des zones Natura 2000 situées à proximité de l'emprise projet ou ayant un lien fonctionnel avec le projet.
- **Le ou les dossiers d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)** : ce volet concernerait, en fonction des caractéristiques techniques qui seront définies au cours des études ultérieures, les sous-stations à créer ou à modifier, ainsi que les éventuels stockages de terres inertes temporaires ou définitifs, la/les bases travaux à envisager en fonction de leurs usages et de leurs superficies.

L'étude d'impact élaborée au titre du dossier de DUP, ainsi que l'avis de l'AE seront joints au dossier unique. Le dossier d'autorisation unique environnementale est soumis à enquête publique sous la responsabilité du préfet de département, qui est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation.

3 | La mise en compatibilité des documents d'urbanisme

Le maître d'ouvrage s'assurera sur le périmètre du projet qui serait retenu de sa compatibilité avec les documents suivants approuvés par Arrêtés préfectoraux et qui s'appliquent :

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Grand Nevers
- le Plan Local d'Urbanisme (PLUI) de la Communauté Urbaine du Creusot Montceau (CUCM)
- les Plans Locaux d'Urbanismes (PLU) des villes et des communes concernées
- les Plans d'Occupation des Sols (POS) qui n'ont pas encore fait l'objet d'une révision en PLU

- les Cartes Communales

Il sera procédé, s'il y a lieu, à la mise en compatibilité de ces documents d'urbanisme par les services de l'État et les collectivités concernées, notamment par un examen conjoint des documents avant l'ouverture de l'enquête publique, en lien étroit avec le maître d'ouvrage.

En cas d'impact sur un Espace Boisé Classé (EBC), une mise en compatibilité du document d'urbanisme concerné sera nécessaire.

Le cas échéant, la ou les enquête(s) publique(s) sera (seront) menée(s) conjointement à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

4 | Les enquêtes parcellaires

Les enquêtes parcellaires ont pour objectif de préciser les emprises foncières nécessaires pour réaliser le projet, qui n'auraient pas fait l'objet d'accord amiable de cession et d'identifier les propriétaires et ayants droit de toutes natures, lesquels sont invités à faire valoir leurs droits.

L'enquête publique pourra se faire conjointement aux enquêtes menées dans le cadre de la procédure administrative et environnementale ou indépendamment.

Au terme de cette enquête et si la déclaration d'utilité publique est prononcée préalablement, la procédure d'expropriation pourra être engagée par Arrêté de cessibilité pour opérer le transfert de propriété des parcelles.

La procédure judiciaire de fixation des indemnités sera conduite parallèlement.

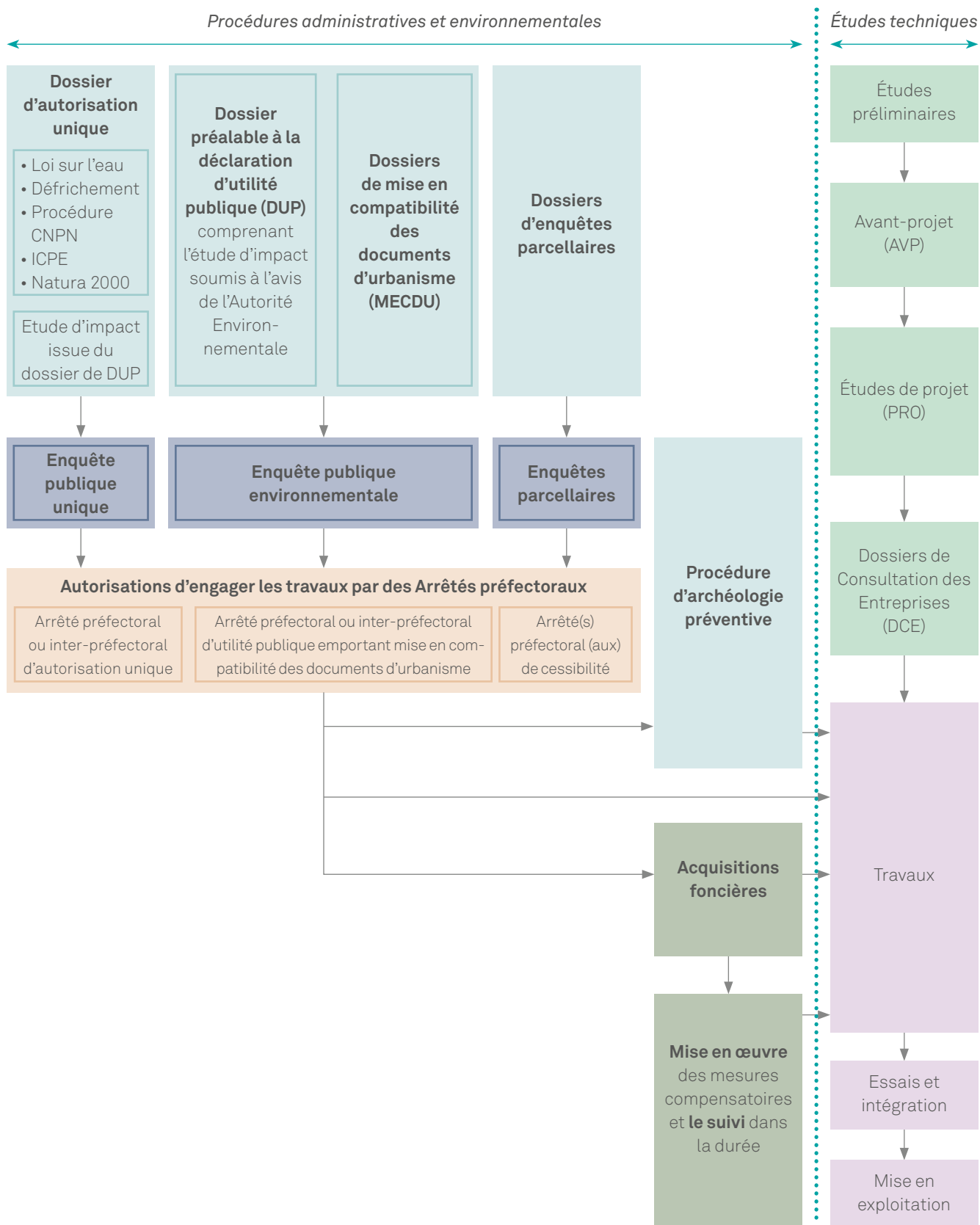
5 | L'archéologie préventive

Le maître d'ouvrage fournira à l'autorité compétente (Préfet de région) les plans d'emprises et des zones de travaux envisagées.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) appréciera l'opportunité de prescrire un diagnostic archéologique, suivi ou non de fouilles.

L'obtention de l'Arrêté d'autorisation unique est nécessaire pour débiter les investigations de terrain.

Le schéma de principe des procédures



B | NOTE MÉTHODOLOGIQUE SUR LA RÉALISATION DE LA CARTOGRAPHIE DES ARGUMENTS ET DE CELLE DES POSITIONNEMENTS DES ACTEURS PROFESSIONNELS

La réalisation de la cartographie des arguments et de celle des positionnements des acteurs professionnels est une prestation réalisée par l'agence Cassini Conseil sur commande de la commission particulière du débat public VFCEA.

1 | La cartographie des arguments

L'objectif de cette cartographie est de visualiser, sur un support synthétique, la totalité des arguments en faveur ou en défaveur d'un aménagement lié au projet de la VFCEA, qui a été versée au débat public.

La carte des arguments a été construite en prenant en compte tout type de contribution :

- Cahiers d'acteurs
- Avis sur le site internet du débat public VFCEA
- Expressions orales lors des rencontres publiques
- Communications adressées à la CPDP

Quatre aménagements ont été retenus :

- L'amélioration des voies
- La modernisation de la ligne
- La création d'une gare de connexion TER/TGV
- La création d'une branche de raccordement (la « virgule »).

2 | La cartographie des positionnements des acteurs professionnels

L'objectif de cette cartographie est de visualiser, sur un support synthétique, le positionnement des acteurs professionnels selon leur degré d'adhésion à l'une des deux hypothèses retenues par le maître d'ouvrage.

Seules les contributions écrites énonçant un positionnement clair ont été prises en compte (cahiers d'acteurs, lettres, vœux et motions de collectivités...).

- Les acteurs professionnels : cette dénomination

regroupe les associations, les partis politiques, les entreprises, les collectivités territoriales et les syndicats.

- Le degré d'adhésion : la quasi-totalité de ces acteurs soutiennent le projet mais avec un niveau d'engagement qui varie. Certains sont enthousiastes quand d'autres interpellent sur un aspect ou évoquent une crainte.
- Les deux hypothèses : il s'agit du phasage de la réalisation du projet proposé sur la base des deux hypothèses indiquées dans le CPER Bourgogne-Franche-Comté 2015-2020 :
 - > Hypothèse 1 : Électrification de la ligne entre Montchanin et Chagny et création d'un raccordement entre la gare du Creusot-Montceau-Montchanin TGV et Écuisses en incluant une halte TER. Installation du système de télécommunication GSM-R sur la totalité de la ligne.
 - > Hypothèse 2 : Modernisation complète de la voie ferrée Nevers-Chagny, sans raccordement. (Électrification, mise au gabarit des ouvrages et installation du GSM-R).

3 | Méthodologie

Depuis le début du débat, l'ensemble des contributions versés au débat (verbatim des réunions publics, point de vue, opinions, avis, question/réponse etc.) a été collecté au sein d'une base de données.

Pour chaque contribution, ont été identifiés :

- L'acteur : Nom, prénom, catégorie (professionnel ou particulier ; et si professionnel, quelle catégorie).
- L'argument développé : il s'agit d'une contribution qui justifie l'engagement par rapport à un des quatre aménagements proposés par le maître d'ouvrage. Si l'acteur développe plusieurs

arguments différents, ils ont tous été répertoriés individuellement.

- La nature de l'argument : cinq types de nature ont été définis : socio-économique, environnemental, coût, mobilité, infrastructure.
 - Le type d'aménagement auquel l'argument faisait référence : la gare d'interconnexion, l'amélioration de la ligne, la modernisation de la ligne, le raccordement.
 - L'hypothèse choisie : 1 ou 2, en s'appuyant sur les documents transmis par les acteurs, et notamment les professionnels, à la CPDP (cahiers d'acteurs/ contributions).
- Le degré d'adhésion de l'argument par rapport au projet et/ou à son phasage : ce degré a été défini au regard du fait que l'argument développé par l'acteur est plutôt favorable (enthousiasme, encouragement, soutien net) ou plutôt défavorable (alerte, crainte, commentaire, interrogation) sans pour autant être un argument d'opposition.

C | LES ACTEURS RENCONTRÉS DANS LE CADRE DES ENTRETIENS PRÉALABLES DE LA COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC VFCEA

1 | Sénat

DURAIN Jérôme, Sénateur de la Saône-et-Loire

EMERY-DUMAS Anne, Sénatrice de la Nièvre

EMORINE Jean-Paul, Sénateur de la Saône-et-Loire

MERCIER Marie, Sénatrice de la Saône-et-Loire

PATRIAT François, Sénateur de la Côte-d'Or

2 | Assemblée Nationale

BAUMEL Philippe, Député de la 3^{ème} circonscription de Saône-et-Loire

CARRILLON-COUVREUR Martine, Députée de la 1^{ère} circonscription de la Nièvre

3 | Services de l'État

BARRET Christiane, Préfète de Région Bourgogne-Franche-Comté ; Préfète de Côte d'Or

BARTHET Martine, Conseillère, Direction générale des infrastructures, du transport et de la mer (DGITM)

CARBONNIER Christèle, Chargée de mission interministérielle en charge de l'ingénierie territoriale, Préfecture de la Nièvre

CONDEMINE Jean-Pierre, Préfet de la Nièvre (jusqu'en novembre 2016)

CROGUENNEC Bernard, Directeur, Direction départementale des territoires (DDT) de la Nièvre

DOLLAT Hugues, Directeur adjoint, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Bourgogne-Franche-Comté

DURON Philippe, Président, Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF)

DUSSARRAT Christian, Directeur, Direction départementale des territoires (DDT) de Saône-et-Loire

MATHURIN Joël, Préfet de la Nièvre (depuis novembre 2016)

PAYET Gilbert, Préfet de Saône-et-Loire

PIERRAT Eric, Secrétaire général pour les affaires régionales auprès de la préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté

POUPARD François, Directeur, Direction générale des infrastructures, du transport et de la mer (DGITM)

QUINET Michel, Chef du service Transports, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Bourgogne-Franche-Comté

de TREGLODÉ Hervé, Coordinateur du collège « Transports terrestres et intermodalité », Conseil général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD)

VATIN Thierry, Directeur, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Bourgogne-Franche-Comté

4 | Conseil régional

NEUGNOT Michel, 1^{er} Vice-président de la Région Bourgogne-Franche-Comté en charge des finances, des ressources humaines, des transports, des déplacements et des intermodalités

5 | Conseils départementaux

HERTELOUP Alain, Vice-président Attractivité du territoire et mobilité au Conseil départemental de la Nièvre

GERBER Hélène, Directrice des routes et des infrastructures, Directrice des transports et de l'intermodalités, Conseil départemental de Saône-et-Loire

KARINTHI François, Directeur du Pôle Bâtiments Transports et Infrastructures, Conseil départemental de la Nièvre

MARTIN Sébastien, 1^{er} Vice-président chargé de l'aménagement et de l'aide aux territoires, des transports et mobilités, des infrastructures et des routes au Conseil départemental de Saône-et-Loire

SIMON Christophe, Chargé de mission auprès du Président du Conseil départemental de Saône-et-Loire

6 | Intercommunalités et communes

CALDERON Edith, Maire d'Ecuisses

FUCHET Roland, Maire de Torcy

GERVAIS André, Maire-adjoint de Dijon délégué à l'équipement urbain, la circulation, les déplacements et travaux; Vice-président Mobilité – Transport, TCSP – Voirie et stationnement de la Communauté Urbaine Grand Dijon

LEUREAUD Yves, Chargé de projets, Service Aménagement, Communauté Urbaine Creusot Montceau

MAILLIOT Marc, Maire d'Essertenne

MARTI David, Maire du Creusot; Président de la Communauté Urbaine Creusot Montceau

PICARD Michel, Maire de Chagny

POITOUT Marie-Josèphe, Adjointe chargée des solidarités, Chagny

PILLOT Bernard, 1^{er} Adjoint au Maire du Breuil

THURIOT Denis, Maire de Nevers; Président de Nevers Agglomération

TRICOT Magali, Maire de Saint-Julien-sur-Dheune

TUDELA Henri, Maire de Santenay

VERNOCHET Jean-Yves, Maire de Montchanin

7 | Acteurs socio-économiques

AUROUSSEAU Stéphane, Président, Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) de la Nièvre

Représenté par **RIGAUDEAU Charlotte**, Juriste en droit social, FDSEA de la Nièvre

BERTOLOTTI Francis, Président du Conseil de surveillance, Nantes Saint-Nazaire Port

BERTRAND Éric, Président, Chambre d'agriculture de la Nièvre

BEULIN Xavier, Président du Conseil de surveillance, Port Atlantique La Rochelle

BLANDIN Clément, Président, Jeunes Agriculteurs de la Nièvre

CHALUS Jean-Pierre, Président du Directoire, Nantes Saint-Nazaire Port

de CHARETTE Benoît, Président, Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Bourgogne-Franche-Comté (jusqu'en décembre 2016)

CHARLES Sylvie, Directrice générale, SNCF Logistics Transport Ferroviaire et Multimodal de Marchandises

CHEVALIER Denis, Président, Granulats Bourgogne Auvergne

CHEVROT Pablo, Secrétaire, Organisation de défense et de gestion de l'appellation Maranges

CINOTTI Eric, Directeur régional Bourgogne-Franche-Comté, SNCF Mobilités

CLAIR Jean-Baptiste, Président, Organisation de défense et de gestion de l'appellation Santenay

CONFAIS-MORIEUX Guillaume, Directeur général, Groupe Européen d'Intérêt Economique (GEIE) «North Sea – Mediterranean Corridor»

COUTOU Jacques, Directeur, Groupe Européen d'Intérêt Economique (GEIE) «Atlantic Corridor»

DELABI Florent, Directeur carrières Nord-Est, Eiffage Travaux Publics

DENORMANDIE Dominique, Président, Groupement National des Transports Combinés (GNTC)

DOPPELBAUER Josef, Directeur général, European Union Agency for Railways (ERA)

FOURCADE André, Vice-président Transports, Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) Bourgogne-Franche-Comté

LENZI Michel, Vice-président Transports, Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) Bourgogne-Franche-Comté

LEYES Pascal, Directeur général, Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Saône-et-Loire

LOUET Marc, Responsable Immobilier, LIDL Direction Régionale Montceau-les-Mines (DR 12)

OBENAU Max, Communication Officer, Corporate Management and Evaluation Unit, European Union Agency for Railways (ERA)

PLISSON Jean-Yves, Délégué général, Groupement National des Transports Combinés (GNTC)

PUYRAZAT Michel, Président du Directoire et Directeur général, Port Atlantique La Rochelle

ROSSIGNOL Jean-Pierre, Président, Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de la Nièvre (jusqu'en décembre 2016)

STEINMETZ Claude, Directeur ferroviaire, Transdev

TUFFEREAU Franck, Délégué Général, Association Française du Rail (AFRA)

VANDEMEULEBROUCKE Eric, Directeur du développement, Direction ferroviaire, Transdev

VIE Pascale, Conseillère d'administration représentante des chargeurs, SNCF

8 | Associations

BERNARDIN-PASQUET Annick, *Vice-présidente en charge de la Saône-et-Loire, France Nature Environnement (FNE) Bourgogne*

FROCHOT Bernard, *Président, Bourgogne Nature*

GRAND Brigitte, *Coordinatrice, Etudes et protection des oiseaux en Bourgogne*

JOURNEAU Cédric, *Président, Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT) Bourgogne-Franche-Comté*

LESPINASSE Denise, *Présidente, UFC-Que Choisir de Saône-et-Loire*

MINOIS Joël, *Président, Association Ornithologique et Mammalogique de Saône-et-Loire*

PINAUD Jean-Paul, *Président, Association de promotion de la VFCEA*

SCHMITT Catherine, *Présidente, France Nature Environnement (FNE) Bourgogne*

9 | Recherche et enseignement

SAUVANT Alain, *Professeur d'économie des transports, Ecole Nationale des Ponts et Chaussées*

D | LE BUDGET DU DÉBAT PUBLIC VFCEA (EN DATE DU 12/05/2017)

Le budget se décompose en deux postes principaux. D'une part les frais engagés par la commission particulière du débat public (CPDP) qui sont, comme la loi le prévoit, à la charge du maître d'ouvrage : information du public, logistique des rencontres publiques, site Internet, secrétariat général, local. D'autres part les frais engagés par la Commission nationale du débat

public (CNDP) sur son propre budget : indemnisation des membres de la CPDP et remboursement de leurs frais de déplacements. Le maître d'ouvrage a également financé la réalisation de l'expertise complémentaire sur la « réfection de la voie entre Nevers et Chagny ». Les montants sont indiqués hors TVA.

Frais engagés par la CPDP	
Accompagnement pour la mise en place des débats mobiles et itinérants	88 425,00 €
Organisation logistique des réunions et autres rencontres publiques	195 140,00 €
Conception, création, fabrication, impression des outils des communication et diffusion des supports écrits	94 957,45 €
Relations Presse et Médias, campagnes publicitaires et achats d'espaces	36 404,00 €
Webmastering éditorial et community management	38 535,67 €
Conception et réalisation de supports cartographiques grand public	24 720,00 €
Conception et réalisation de supports vidéo grand public	30 000,00 €
Intégration et envoi de newsletter électroniques	4 200,00 €
Fonctionnement de la CPDP : • Location de salles pour les rencontres publiques • Location et charges de la Maison du Débat au Creusot • Equipement et maintenance informatique • Fourniture de bureau • Rémunération et frais de déplacements du secrétariat général	238 000 €
Expertise complémentaire sur la « réfection de la voie entre Nevers et Chagny »	25 000 €
TOTAL	775 382,12 €

Frais engagés par la CNDP	
Indemnisation des membres de la CPDP	49 385,58 €
Frais de déplacements des membres de la CPDP	37 195,07 €
TOTAL	86 580,65 €

E | GLOSSAIRE DES SIGLES ET ACRONYMES

AFRA Association française du rail	GSM-R Global System for Mobile communication for Railways - Système global de communication mobile pour les voies ferrées
AOC Appellation d'origine contrôlée	LGV Ligne à grande vitesse
APCA Assemblée permanente des Chambres d'agriculture	Master TMEC Master Transport, Mobilité, Environnement, Climat de l'Université de Bourgogne
CESER Conseil économique, social et environnemental régional	MEEM Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer
CNDP Commission nationale du débat public	PLUI Plan local d'urbanisme intercommunal
CoDéVaD Collectif de défense de la vallée de la Dheune	PN Passage à niveau
COPIL Comité de pilotage	POCL Projet de ligne grande vitesse Paris - Orléans - Clermont-Ferrand - Lyon
CPDP Commission particulière du débat public	RTE-T Réseau transeuropéen de transport
CPER Contrat de plan État-Région	SDMO Synthèse du dossier du maître d'ouvrage
CUCM Communauté urbaine Creusot Montceau	SNIT Schéma national des infrastructures de transport
DGITM Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer	SRCE Schéma régional de cohérence écologique
DMO Dossier du maître d'ouvrage	SRIT Schéma régional des infrastructures et des transports
DREAL Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	STI Systèmes de transport intelligents
EELV Europe Écologie Les Verts	TCSP Transport en commun en site propre
ERTMS European Rail Traffic Management System - Système européen de surveillance du trafic ferroviaire	TeC Tonne équivalent carbone
FNAUT Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports	TER Transport express régional
FNE France Nature Environnement	TGV Train à grande vitesse
FNSEA Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles	VAN Valeur actuelle nette
	VFCEA Voie Ferrée Centre Europe Atlantique